

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 260812AR206AH

Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue de la Cour - Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
Considérant la demande faite par M. DESJONQUERES Benoit de réglementer le stationnement du
24 au 28 rue de la Cour à Hondschoote pour faciliter une livraison,
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des
riverains.

ARRETE

Article 1° - Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 4 places de stationnement face au
n°24 rue de la Cour à Hondschoote le Lundi 17 août 2026 de 7h à 13h.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective avec la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.
Les Services Municipaux, pour information et exécution.
M. DESJONQUERES Benoit pour information et exécution.
M. LOUCHAERT Hervé, Adjoint au cadre de vie, sécurisation, pour information.
Mme DEPECKER Hélène, Conseillère déléguée à la voirie, pour information.

HONDSCHOOTE, le 12 août 2026

**Pour le Maire empêché
L'adjoint délégué
H. LOUCHAERT**

